



## Concernat le titre de séjour

-----  
Par clara

Bonjour,  
je suis une algerienne et je vais me marié avec un ressortissant français on m'a dit que la nouvelle loi demande qu'il faut demander un titre de séjour de la préfecture après six (06) mois après le mariage à la mairie est ce c'est vrai ou non?  
merci de votre attention.

-----  
Par sami45

oui c vrai madame  
c la loi